

Séance publique du 10 janvier 2007

Délibération n° 2007-3872

commission principale : développement économique

objet : **Animation économique des conférences des maires ouest nord et val d'Yzeron - Convention triennale 2007-2009 avec l'association Techlid**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique est une des priorités de la Communauté urbaine depuis 2001. Cette action a pour objectifs :

- de mieux répondre aux attentes des chefs d'entreprise,
- d'être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques.

Pour cela, la Communauté urbaine a confié l'animation économique des territoires des conférences des maires à des structures locales.

Cette action se déroule en partenariat dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise avec les structures d'appui aux entreprises (la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, le Medef Lyon-Rhône, la Confédération des grandes, petites et moyennes entreprises (CG-PME) et la Fédération des associations d'entreprises des zones d'activités (Faeza).

L'objectif collectif est d'apporter une offre de services globale aux entreprises de la Communauté urbaine.

Le cadre du partenariat avec l'association Techlid

Ce partenariat, démarré en 2000, a pris la forme d'une première convention de trois ans permettant de soutenir les actions de Techlid au niveau de ses communes adhérentes. Par la suite, en 2004, une seconde convention a permis de développer une action économique sur l'ensemble des deux conférences des maires ouest nord et val d'Yzeron.

La Communauté urbaine, au vu du partenariat positif pour le développement de ces territoires, souhaite poursuivre son soutien à l'association Techlid.

L'objet du présent rapport est de :

- présenter le bilan de l'année 2006,
- proposer une nouvelle convention de trois ans (2007-2009) faisant l'objet d'un financement annuel ainsi que le programme d'actions 2007.

Le bilan de l'année 2006

L'action entreprise a comme bilan :

- 154 entreprises rencontrées sur les deux conférences,
- plus de 1 200 contacts (téléphoniques, physiques, etc.) et dossiers traités (accessibilité, gestion des déchets, implantation, etc.),

- 90 dossiers d'implantation et 20 entreprises implantées,
- mise en place du projet Dune (Diagnostic des usages numériques par les entreprises) en collaboration avec l'espace numérique entreprise (ENE) : réalisation de l'analyse globale des usages numériques par les entreprises. 321 entreprises ont été interrogées. Un diagnostic personnalisé a été transmis à chacune d'entre elles,
- démarche SCOT : élaboration d'un diagnostic concernant Techlid et ses territoires voisins,
- démarrage d'un travail en partenariat avec les communautés de communes voisines sur les zones d'activités,
- réalisation de sept plaquettes services à disposition des entreprises (haut débit, signalétique, sécurité, déchets, ressources humaines, crèche interentreprises, groupement d'employeurs),
- ouverture de la crèche interentreprises en septembre 2006 : aide à l'implantation (locaux), mise en relation avec les partenaires locaux (collectivités locales, l'Apadlo, les entreprises), aide à la promotion,
- actions pôles de compétitivité : Axelera et Lyon urban truck and bus, (mobilisation PME/PMI),
- aménagement : soutien à la réalisation de la requalification du parc d'affaires de Dardilly, de la zone d'activités les Bruyères à Limonest, de la zone d'activités de Francheville et de la requalification du parc d'affaires de Champagne au Mont d'Or.

Le programme d'actions 2007 de Techlid

Animation économique

- relations et offres de services aux entreprises :
 - . améliorer les contacts entreprises : accroître la qualité et les réponses aux entreprises et cibler celles qui sont prioritaires (suivi des comptes-clés, entreprises des pôles de compétitivités, etc.),
 - . approfondir le dispositif de veille sur les entreprises-clés : suivi des quinze entreprises majeures du territoire ;
- espaces d'accueil des entreprises :
 - . soutien aux collectivités sur les projets de réalisation de nouvelles zones d'activités : zone d'activités des Bruyères nord, zone de Bel Air à Francheville, etc.,
 - . contribuer à la mise en place du schéma d'accueil des entreprises à l'échelle de l'agglomération (production de diagnostic territorial des besoins présents et futurs en terme de foncier économique) ;
- projets stratégiques et structurants/emploi :
 - . réalisation d'un travail autour de l'accessibilité en transports en commun du pôle économique ouest (diagnostic partagé avec le Sytral, les villes et les entreprises) et actions (développement d'un plan de déplacement d'entreprises, nouveaux arrêts de bus, etc.),
 - . continuité du projet Dune : actions d'information et d'animation auprès des entreprises ayant les besoins les plus importants d'accompagnement,
 - . développer et structurer la communication sur l'offre de services aux entreprises : amélioration des pages du portail économique, organisation de l'offre de services globale avec les partenaires de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise (salon, portail, etc.),
 - . contribution au dispositif LVE (Lyon_ville de l'entrepreneuriat),
 - . participer à la redéfinition de la stratégie de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise *via* les enquêtes de territoires et à la mise en œuvre des actions territoriales (états généraux, etc.).

Le développement technopolitain

- réactualisation (objectifs, questionnaire) de l'enquête réalisée auprès de tous les établissements d'enseignement supérieur, de recherche, de formation et les centres techniques,
- participation à la base de données Lyon sciences ressources.

Les indicateurs

Afin de mesurer ces actions, des indicateurs sont mis en place et figurent dans la convention.

Le financement

Afin de soutenir ce plan d'actions, la Communauté urbaine apporte une contribution financière de 182 500 € à l'association Techlid pour l'année 2007. Cette action est inscrite au contrat d'agglomération de la région Rhône-Alpes qui apporte un cofinancement à hauteur de 15 % ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention à l'association Techlid, forfaitaire non révisable de 182 500 € pour l'exercice 2007.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention triennale 2007-2009 avec le président de l'association Techlid.

3° - La dépense correspondante de 182 500 € sera imputée sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opérations 0851 et 0869.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,